

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 27 décembre 2024

12.2024-41	<p><u>FINANCES</u></p> <p><u>OBJET</u> : Demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2025 pour l'installation d'une pompe à chaleur, piscine Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine</p>
-------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du 26 septembre 2023 portant délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président et au Bureau,

VU le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat le 9 novembre 2021,

VU l'appel à projets commun relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), lancé par l'Etat pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT l'intérêt d'installer d'une pompe à chaleur à la piscine Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine en complément des équipements actuels,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour lancer cette opération dès 2025,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : le plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une pompe à chaleur, piscine Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Travaux	119 910,00 €	Etat (DETR-DSIL 2025) (30%)	35 973,00 €
		CSMA (70%)	83 937,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	119 910,00 €	TOTAL RECETTES HT	119 910,00 €

ARTICLE 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL 2025, pour l'installation d'une pompe à chaleur, piscine Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine.

ARTICLE 3 : de signer lui-même, ou son représentant, tous les documents liés à la présente décision.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »